

=====

n° 2025-T46

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU  
STATIONNEMENT**

*Modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999*

*Le Maire de la Commune de Métabief,*

*Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,*

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande de l'entreprise Boucard Mont d'Or en date du 16/07/2025, aux fins d'obtenir une modification des conditions de circulation pour la réalisation de travaux avenue Reine des Prés*

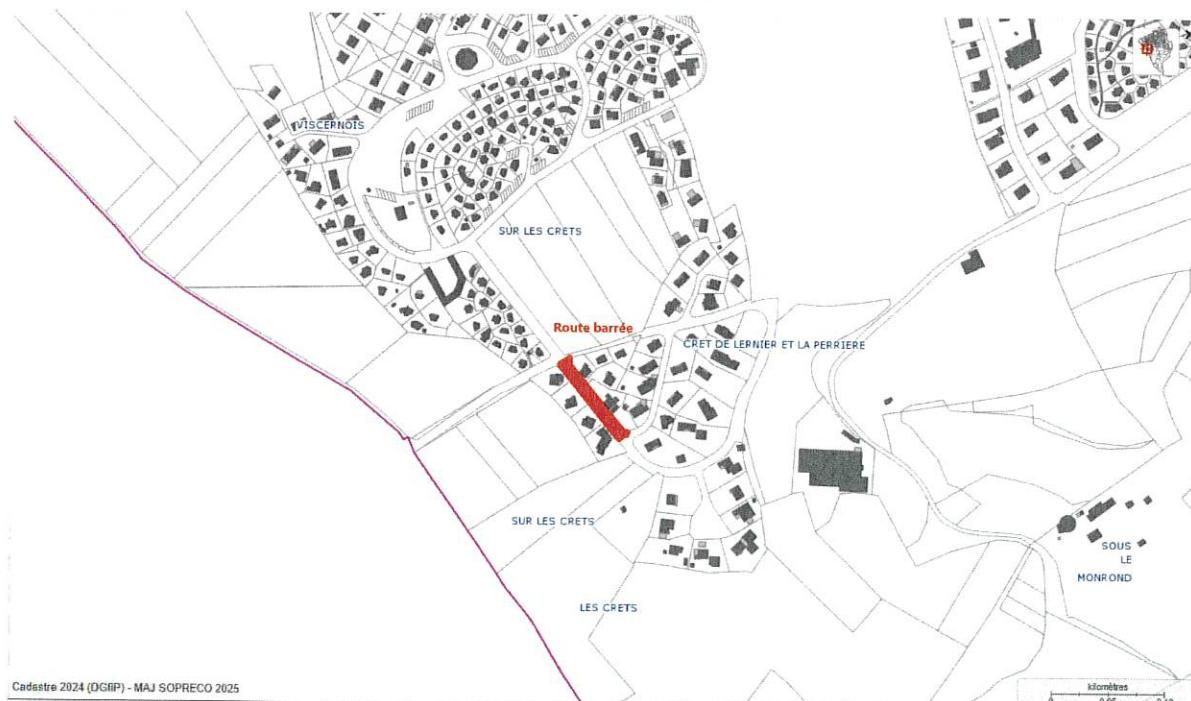
*Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation,*

**ARRÊTE :**

**Article 1. - CIRCULATION AVENUE REINE DES PRES**

La circulation sera modifiée comme suit dans l'avenue Reine des Prés, à compter du **mercredi 16 juillet 2025 et pendant toute la durée des travaux** :

- **Circulation et stationnement interdits depuis le carrefour Avenue des Crêts jusqu'au carrefour avec l'Allée des Charmilles (sauf riverains)**
- Une déviation sera mise en place et signalée par le demandeur



## **Article 2 : SIGNALISATION**

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée de l'évènement.

## **Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE**

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief, le 16/07/2025

Le Maire,



Gérard DEQUE



*Copie à :*

- *Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs*